

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIERE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 4

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020**

N° 2020/6/11

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf du mois de septembre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 22 septembre 2020.

Présents :

AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURAND Marc, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BOREL Christian, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine.

Procurations :

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme SPOZIO Christine,  
Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. SARRAZIN Joël,  
M. BOREL Christian donne procuration à M. AUROUZE Jean-Marc,  
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme SAUNIER Clémence.

Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

**Objet : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CCSPVA AUPRES DU CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE05)**

Il est rappelé que la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance est adhérente auprès du CAUE des Hautes-Alpes.

Pour rappel Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), association de service public, a été institué au niveau départemental par la loi sur l'architecture de 1977.

Il a pour vocation de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale à travers :

- L'assistance aux collectivités territoriales et le conseil à la maîtrise d'ouvrage ;
- La formation auprès des élus, des enseignants et des acteurs du cadre de vie ;
- La sensibilisation du grand public (pédagogie, publications, expositions, etc.)

A la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à de nouvelles élections afin de désigner le représentant de la collectivité au sein de l'assemblée générale du CAUE 05.

Il est proposé de procéder à l'élection de ce représentant.

Il est précisé que l'élection de ce membre peut se faire soit :

- Au scrutin public à la demande du quart des membres présents.
- Au scrutin secret à la demande du tiers des membres présents.

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu au scrutin public.

Monsieur le président recueille les candidatures de Mme MICHEL Francine (Commune d'Espinasses).

Il est procédé au déroulement du vote.

Après vote au scrutin public, les résultats sont les suivants :

Nombre de votes	32
Nombre d'abstention	0

**Ayant obtenu la majorité absolue, Mme MICHEL Francine est élue représentant titulaire de la CCSPVA au sein de l'assemblée générale du CAUE 05.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 1<sup>er</sup> octobre 2020  
Et de la publication, le 06 octobre 2020

Le président,  
Monsieur Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*